



Dossier de presse

ORGANISME DE LABELLISATION ET DE CONTRÔLE DES
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS QUI FONT APPEL AUX DON



Ce label vous garantit que votre don est bien utilisé
par les associations et fondations qui l'affichent.

Sommaire

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| QUI SOMMES-NOUS ET QUE FAISONS NOUS ? | 4 |
| LES CHIFFRES CLEFS DE L'ANNEE 2022 | 5 |
| CE QU'APPORTE LE LABEL "DON EN CONFIANCE" | 6 |
| NOS ORGANISATIONS LABELLISÉES | 8 |
| 16^{ÈME} EDITION DU BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE | 10 |
| NOS MISSIONS ET NOTRE FONCTIONNEMENT | 12 |
| NOTRE DÉONTOLOGIE | 15 |
| NOTRE ÉCOSYSTEME | 16 |
| TÉMOIGNAGES D'ASSOCIATIONS LABELLISÉES | 17 |
| PAROLES DE BÉNÉVOLES | 18 |
| NOS CONSEILS AUX DONATEURS | 19 |

Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

La mission du Don en Confiance

La mission du Don en Confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en contrôlant le respect de celles-ci.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation** des associations et fondations par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.



Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs.

Ayant fondé il y a plus de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales.

Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande.

Le renouvellement du label se fonde sur le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. Au 31 décembre 2023, le Don en Confiance rassemble 97 organisations labellisées suivies par près de cent trente contrôleurs bénévoles experts.

Chiffres-clefs

de l'année **2022**

97 

ORGANISATIONS LABELLISÉES*

et 8 personnalités qualifiées,
soit 105 membres



125 **BÉNÉVOLES**
2 700 journées
de travail

8



PERMANENTES



870 K€

DE BUDGET ANNUEL



5 **INSTRUCTIONS**
en cours pour
l'obtention du label
"Don en Confiance"

**LE DON EN CONFIANCE
EN CHIFFRES**

**CE QUE REPRÉSENTENT
LES 96 ORGANISATIONS
LABELLISÉES**

1,8 **MILLIARD €**
de générosité



50 000

SALARIÉS
à temps plein



1500
ENTITÉS JURIDIQUES

6,2 **MILLIARDS €**
de budget



400 000

BÉNÉVOLES réguliers et occasionnels



Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"



POUR LE PUBLIC

- **un contrôle continu de règles déontologiques**, exercé par le seul organisme français dédié auprès des organisations à but non lucratif qui mènent des missions d'intérêt général et font appel à la générosité du public
- **une incitation à donner aux organisations**



POUR LES DONATEURS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES

- **un tiers de confiance** dont l'intervention permet de conforter leur choix de soutenir une organisation labellisée "Don en Confiance"
- **un gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales





POUR LES ORGANISATIONS LABELLISÉES “DON EN CONFIANCE”

- **un facteur de développement et de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise de l'organisation par les instances de gouvernance
- **un gage de confiance pour leurs donateurs**, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- **le bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- **la sécurité d'un regard extérieur** pour leur gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration de leur fonctionnement interne
- **une déontologie adaptée** co-construite avec le concours des organisations labellisées
- **un savoir-faire et une connaissance partagés** des problématiques du secteur reposant sur plus de 30 ans d'expérience
- **une participation** en tant que membre **à la vie associative** du Don en Confiance



POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

- **une référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- **une incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- **un garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte



POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET COLLECTIF

- **un contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,8 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 97 organisations labellisées au 31 décembre 2023 issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

97 organisations labellisées

Par domaine d'intervention



SOLIDARITÉ EN FRANCE



SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL



PLAIDOYER





ÉDUCATION ET ENFANCE



ENVIRONNEMENT ET PROTECTION ANIMALE



SANTÉ, HANDICAP ET RECHERCHE



16^{ème} édition de l'Observatoire de la confiance



La confiance des Français dans l'action associative continue de se renforcer (60 %). La 16^e édition de l'Observatoire de la Confiance réalisée par Viavoice pour le Don en Confiance, nous révèle que le don n'est pas qu'une question de générosité, mais surtout une question de confiance, et pour accorder leur confiance, les Français disent être de plus en plus attachés à ce que les associations et fondations qui font appel aux dons soient contrôlées et fassent preuve de clarté et de transparence.

Un profil de donateur en pleine mutation

Il y a quelques années, le donateur traditionnel était plutôt âgé, retraité et il donnait à une association ou à une fondation à laquelle il restait fidèle toute sa vie. Aujourd'hui, on constate que ce profil est en pleine mutation, que les nouveaux donateurs sont de plus en plus jeunes, qu'il est plus difficile de les fidéliser et qu'ils vont agir d'autant plus sur le coup de l'émotion.

Néanmoins on remarque que les 35 ans estiment à 45 % (-8 pts vs 2022) ne pas être assez sollicités par les associations ou fondations lors de leur campagne d'appel à

don. Alors qu'un sentiment de forte sollicitation se ressent particulièrement chez les donateurs plus âgés (66 %).

Une confiance renforcée dans une société de défiance

Pour aller un peu plus dans le détail, globalement, on distingue une confiance plus forte pour les associations ou fondations œuvrant pour la recherche médicale (71 %), la protection des animaux (71 %) ou encore l'aide en situation d'urgence (69 %).

Les - 35 ans sont quant à eux plus attachés à agir pour la protection de l'environnement (64 %), soutenir des projets dans les pays en développement (61 %) ou agir pour l'accès à l'emploi (59 %).

La confiance qu'accordent les Français aux différents champs d'action



71 %

faire avancer la recherche médicale et lutter contre les maladies



71 %

protéger les animaux



69 %

apporter une aide d'urgence aux populations victimes de catastrophes naturelles ou d'épidémies

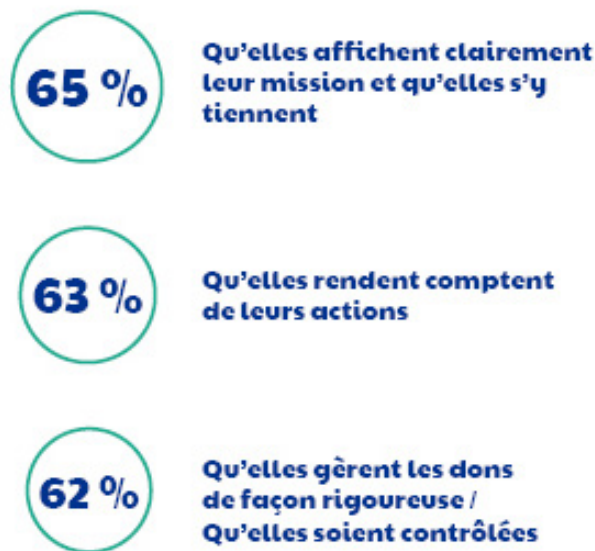
Des leviers de confiance qui se maintiennent

Les principaux motifs de don aux associations et fondations demeurent la cause qu'elles défendent (65 % +4 pts vs 2022), la traçabilité des dons (56 %) et l'efficacité des actions menées (52 %). 22 % des - 35 ans s'attachent au fait de respecter des critères de responsabilité environnementale et sociétale.

Parmi les facteurs qui jouent le plus dans la confiance que les Français accordent aux associations et fondations, on retrouve les principaux critères qui témoignent de la rigueur de leur engagement : afficher clairement ses missions et s'y tenir (65 %), rendre compte des actions menées (63 %), gérer rigoureusement les dons et contrôler l'organisation (62 %).

En ce qui concerne les - 35 ans, les deux principaux items qui se dégagent sont la façon dont les associations et fondations communiquent avec leur donateurs (58 %) et ensuite leur réputation (sur internet ou dans les médias et dans leur entourage : 56 %).

Les leviers de la confiance envers les organisations faisant appel aux dons

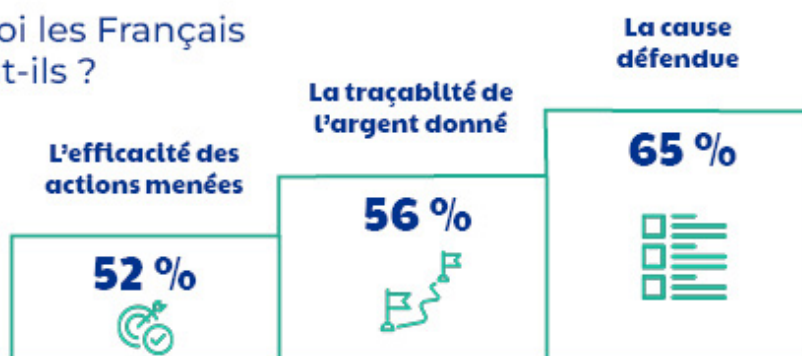


Les principaux freins au don

Enfin, le principal frein au don demeure le manque de confiance (67 %, +1 pt vs 2022), devant le manque d'argent (56 %, +3 pts vs 2022), et le fait de ne pas se sentir solidaire de certaines causes (34 %, +2 pts vs 2022).

[Pour consulter l'étude complète cliquez-ici.](#)

Pourquoi les Français donnent-ils ?



Nos missions et notre fonctionnement

4 missions principales

1. Élaborer une déontologie, consignée dans une Charte qui fixe des règles de bonnes pratiques selon 4 grands principes :

- Respect du donateur
- Transparence
- Recherche d'efficacité
- Probité et désintéressement

Le Don en Confiance fait constamment progresser ses textes déontologiques. Ceux-ci contribuent à promouvoir les standards de rigueur et de transparence de ses organisations labellisées et, au-delà, de l'ensemble des associations et fondations.

Pour consulter tous nos travaux : www.donenconfiance.org

2. Octroyer son label aux organisations qui s'engagent à respecter cette Charte par écrit et à se soumettre au contrôle du Don en Confiance.

3. Assurer un contrôle continu, le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation. Leur rapport est examiné par la Commission d'agrément qui décide, par délégation permanente du Conseil d'administration, du renouvellement du label. Le label est, en principe, renouvelé pour 3 ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque instant, déclencher une procédure de réexamen.

4. Accompagner les acteurs labellisés dans leur amélioration continue et faire progresser l'ensemble du secteur.

Seules les organisations actuellement labellisées sont autorisées à apposer le label «Don en Confiance» sur leurs documents.

En cas de manquement aux engagements ou de refus de contrôle, l'organisation se voit retirer le label et le droit de l'utiliser.



Un contrôle indépendant continu

Le contrôle du Don en Confiance s'effectue à 3 niveaux :

L'équipe de contrôle est constituée de contrôleurs et de responsables de cercles de contrôleurs. Ce sont des personnes d'expérience, indépendantes et bénévoles, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont elles étudient les dossiers, nommées pour trois ans renouvelables une fois.

Cette équipe a pour missions de :

- Vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte en identifiant et en qualifiant les écarts au regard des textes du Don en Confiance,
 - Produire un rapport adressé à la Commission d'agrément concernant la situation de l'organisation au regard des dispositions de la Charte.
- Chaque contrôleur est recruté par nos services, formé par ses pairs et dispose d'outils de travail renforcés ces dernières années dans une optique d'efficacité.

La Commission d'agrément étudie tous les rapports des contrôleurs et décide en toute indépendance :

- De l'octroi du label à de nouvelles organisations,
- Du renouvellement triennal du label aux organisations, éventuellement assorti de demandes et/ou de suggestions visant à réduire les écarts observés par rapport aux principes de la Charte,
- Des sanctions en cas de manquement à la déontologie : avertissements avec injonctions de réduire les écarts majeurs dans un délai précis de mise en œuvre.

Son analyse de tous les rapports lui permet d'assurer la cohérence des décisions.

Pour chaque dossier, un rapporteur est désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres.

Elle est constituée de 6 à 12 membres, tous expérimentés, indépendants et bénévoles, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers, selon les mêmes modalités que les contrôleurs.

Le Conseil d'administration, dont la majorité est constituée de personnalités qualifiées, examine les décisions de la Commission d'agrément à laquelle il a délégué la responsabilité de l'octroi du label.

Nos ressources humaines

Le fonctionnement, l'animation des instances associatives et des bénévoles, le secrétariat et les fonctions support sont assurés par une équipe de 7 salariés.

Plus de 120 bénévoles hautement qualifiés, ayant exercé des fonctions de cadres supérieurs ou de direction tous secteurs confondus, apportent leur concours au Don en Confiance, notamment pour ses missions de contrôle et d'octroi du label.

Le Conseil d'administration est constitué de 8 personnalités qualifiées et de 7 représentants d'organisations membres.

Nos moyens financiers

Dès lors qu'elle est labellisée, une organisation devient *de facto* membre de l'association «Don en Confiance».

L'essentiel des ressources financières provient des cotisations versées par les organisations labellisées. Ces cotisations sont fonction du montant des fonds privés recueillis provenant de la générosité du public (dons, legs, donations, mécénat, etc.). Elles varient de 1 827 € à 14 459 € par organisation et par an.

Le Don en Confiance perçoit également des subventions du Secrétariat d'État à l'Économie Sociale et Solidaire et à la vie associative, ainsi que de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et du Crédit Mutuel.

Le Don en Confiance lui-même ne fait pas appel à la générosité du public.



A l'issue de l'Assemblée générale du 8 juin 2021, Patrick Jozon a été élu président du Don en Confiance. Il a lancé dans la foulée de son élection les travaux d'élaboration du nouveau plan stratégique avec toujours l'ambition de garantir la confiance des donateurs envers les organisations faisant appel à la générosité du public. Derrière son souhait d'engagement associatif, il a la volonté de faire grandir la notoriété du Don en Confiance, un organisme de contrôle pour lui essentiel aux associations et fondations d'intérêt général et à la société dans son ensemble.

Le rassemblement autour de notre label et l'espoir de voir de plus en plus de donateurs s'y référer seront le fil conducteur de mon mandat.

PATRICK JOZON, président du Don en Confiance



Notre déontologie

La vocation du Don en Confiance est de promouvoir, à travers le label qu'il accorde à ses organisations, une plus grande rigueur pour permettre le don en toute confiance. Ayant fondé il y a plus de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel à la générosité du public basé sur 4 grands principes, ci-dessous :

RESPECT DU DONATEUR

Ce respect s'exprime lorsque le donateur est sollicité. En outre, en bénéficiant du produit de sa générosité, l'organisation contracte à l'égard du donateur l'obligation de réaliser fidèlement la volonté ainsi exprimée.

TRANSPARENCE

L'organisation fait connaître ce qu'elle est, ce qu'elle fait, comment elle intervient, quelle est sa situation notamment financière, et ce, en veillant à ne jamais donner une image tronquée de la réalité, y compris lorsqu'elle traverse des difficultés affectant ses moyens ou ses activités.



RECHERCHE D'EFFICACITE

L'organisation, dépositaire de la générosité du public, se doit d'être particulièrement attentive à mobiliser au mieux les moyens qui lui sont confiés pour atteindre son objectif social.

PROBITE ET DESINTERESSEMENT

Ayant pour seule finalité la réalisation de ses missions, l'organisation conduit ses activités avec honnêteté, s'interdisant notamment de tirer de son activité un avantage financier au profit de ses adhérents, fondateurs ou collaborateurs, et évitant tout conflit d'intérêt.

Notre écosystème

LA COORDINATION GÉNÉROSITÉS

La Coordination Générosités est née en 2012. Elle rassemble un ensemble d'organisations philanthropiques qui partagent le même intérêt pour le développement de la générosité au service des causes d'intérêt général. C'est aussi une coopération autour de valeurs de transparence, de solidarité, d'efficacité et de respect mutuel.

Elle est fondée sur l'unique volonté collective de partager des informations, événements, réflexions sur l'évolution du secteur associatif, sans pour autant remettre en cause les missions fondamentales de chacune des organisations qui la composent.



CHARITY MONITORING WORLDWIDE

Le Don en Confiance est membre de *Charity Monitoring Worldwide* qui a été créé en 1958. Il s'agit d'une association internationale qui regroupe les organismes de contrôle des organisations faisant appel à la générosité publique. Le réseau mondial des membres de *CMW* veille à ce que la collecte de fonds soit bien organisée et que les fonds collectés soient bien gérés.

Ses missions :

- Se positionner en tant que réseau international d'experts pour échanger savoir-faire et expérience en matière de contrôle de la générosité,
- Élaborer des standards pour contrôler les organisations,
- Diffuser de l'information relative au contrôle des organisations et aux activités de ces dernières.

Témoignages d'associations labellisées

“

Les rapports, enquêtes et suivis fait par les contrôleur(e)s bénévoles du Don en Confiance nous obligent à être très exigeants. Cette exigence est pour nous une condition nécessaire pour que nos donateurs, considérés comme partie intégrante de notre mission et de nos combats, aient confiance en notre organisation. C'est pourquoi nous faisons de cette labellisation une fierté.

”

JEAN-CLAUDE SAMOILLER, *président d'Amnesty International France*



“

Les échanges réguliers, sans être intrusifs, permettent d'aborder certaines questions sous des angles nouveaux et la dernière revue nous a permis de clarifier des points précis. C'est un regard extérieur précieux, nourri de la connaissance des autres organisations et qui permet ainsi de trouver les meilleures solutions à des sujets donnés. Les échanges sont constructifs et efficaces, nous apprécions l'apport du Don en Confiance tant au niveau des équipes opérationnelles que du Conseil d'administration.

”

CAMILLE ROMAIN-DES-BOSCS, *directrice générale de Vision du Monde*



“

L'avantage des échanges avec le Don en Confiance consiste à nous interroger sur nos pratiques, à identifier des points de vigilance que nous n'aurions pas forcément pris en compte sans l'intervention de l'organisme. [...] Être labellisée par le Don en Confiance est donc essentiel et fait aujourd'hui partie de notre ADN.

”

ANNE BIDEAU, *directrice générale de Plan International*



Paroles de bénévoles



“

Le milieu associatif, et particulièrement le secteur de la générosité publique, assure une part importante de l'aide aux personnes dans la société. La confiance des donateurs et l'engagement des bénévoles sont déterminants. Y prendre part, même modestement, par ma contribution au Don en Confiance est une grande satisfaction.

”

MARIE MENANT, *bénévole, responsable RH des bénévoles*



“

10 ans déjà, et l'essentiel est là : j'ai depuis bien compris que si la générosité publique est l'un des moteurs du fonctionnement de ces organisations, l'éthique, la transparence, la probité associées à leur capacité d'évolution seules engendrent la confiance, et alors peut-être, ce monde progresse-t-il, un peu grâce à nous.

”

ERIC ELGHOZI, *vice-président bénévole de la Commission d'agrément*

“

J'ai eu la chance d'avoir un parcours professionnel enthousiasmant dans différents groupes industriels et de séjourner dans plusieurs pays étrangers. Même si durant toutes ces années, j'ai obtenu quelques responsabilités dans des associations, j'attendais que la retraite me fournisse l'occasion d'un engagement plus fort et dans la durée. C'est chose faite grâce au Don en Confiance ! Cette aventure belle et passionnante se poursuit, je le pense, pour le bénéfice des organisations que nous accompagnons.

”

REMI RACLET, *animateur contrôle bénévole*



Nos conseils aux donateurs



CONSEIL N°1 : J'INVESTIGUE !

Se poser les bonnes questions pour choisir quelle association ou fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet).

CONSEIL N°2 : SI J'AI DES QUESTIONS, JE CONTACTE L'ASSOCIATION/FONDATION !

Par téléphone, e-mail, courrier, ou sur les réseaux sociaux.

CONSEIL N°3 : SUR INTERNET, JE SUIS PRUDENT !

Si je suis sollicité par Internet, je vérifie que les liens qui me parviennent renvoient bien aux sites d'associations et de fondations reconnues et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées (l'URL commence par https et le navigateur affiche une icône de cadenas fermé).

CONSEIL N°4 : AVANT DE DONNER VIA UNE CAGNOTTE PERSONNELLE, JE M'INFORME SUR LES GARANTIES !

Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association ou fondation de mon choix.

CONSEIL N°3 : SI JE SOUHAITE LANCER UNE CAGNOTTE, JE RESPECTE QUELQUES RÈGLES !

Si je souhaite collecter des fonds auprès de mon entourage au profit d'une cause, je suis les étapes suivantes :

- 1. Contacter.** Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée.
- 2. S'informer.** Je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions Générales d'Utilisation).
- 3. Communiquer.** Lors du lancement de la collecte, j'informe les personnes de ce pourquoi je les sollicite et leur communique le nom de l'association ou fondation qui percevra les dons.
- 4. Rendre compte.** Lorsque l'association/fondation aura récupéré les fonds, j'informe les donateurs du montant total collecté.



Dossier de presse mis à jour en
Décembre 2023

CONTACT PRESSE

Mathilde Ndiaye
Responsable communication
15/17, rue Albert 75013 PARIS
Tél. : 01 53 36 35 16
mndiaye@donenconfiance.org



LES PARTENAIRES DU DON EN CONFIANCE

